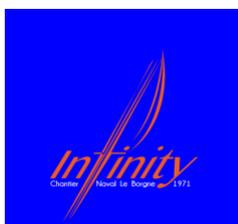




Société des  
Régates de  
Vannes



## INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

### GMT INFINITY Golfe Morbihan Tour INFINITY 14 ou 15 mai 2022 GOLFE DU MORBIHAN SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE VANNES GRADE 5A

**CANAL VHF DE COURSE : 06**  
**CANAL VHF D'ÉMARGEMENT : 72**  
**GROUPE WHATSAPP: GMT 2022**  
**Tel: 06 31 62 97 65**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Le terme « bateau » signifie, WindFoil, WingFoil, Catamaran, Dériveur, Habitable, Quillard, selon le cas.

**[NP] Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire du départ sur l'eau, au retour à terre pour tous les concurrents du GMT Infinity.**

#### 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)* incluant l'annexe B.
- 1.2 Les règles d'équipement des voiliers.  
Les règles des classes des bateaux admis à courir.
- 1.3 La règle expérimentale 21-05 (annexe WF-règles de course WINGFOIL) :  
[espaces.ffvoile.fr/media/148206/ANNEXE-WF-2021-2024.pdf](http://espaces.ffvoile.fr/media/148206/ANNEXE-WF-2021-2024.pdf)
- 1.4 Les règles techniques et de sécurité des supports à foils.  
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée sur : [www.srvannes.fr/news/new/487](http://www.srvannes.fr/news/new/487) et le groupe WTSP, au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme de la course qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course de la classe/série concernée : le comité de course enverra alors le **pavillon L** sur bateau comité et communiquera l'information sur le canal VHF de la course et/ou sur le groupe WTSP et/ou à la voix.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur [www.srvannes.fr/news/new/487](http://www.srvannes.fr/news/new/487) et sur le groupe WTSP.
- 3.2 Le PC course est situé sur le bateau comité : Labour Mad ; tel : 06 31 62 97 65, canal VHF 06.

#### 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Il n'y aura pas de signaux faits à terre.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 6. PROGRAMME DE LA COURSE

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
14 ou 15 mai	Toutes

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course le 14 ou 15 mai est 09h30.

6.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Windsurf, Windfoil, Wingfoil	Flamme numérique 1
Dériveurs : double et solitaire	Flamme numérique 2
Multi 2000	Flamme numérique 3
Osiris et Tradi	Flamme numérique 4
Multicoques	Flamme numérique 5
Guépards	Pavillon Guépard

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LE PARCOURS

9.1 Le parcours est décrit en **annexe PARCOURS** en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative du parcours.

## 10. MARQUES

10.1

Classe	Départ : 2 lignes	Parcours	Arrivée
Windsurf Windfoil Wingfoil Foilers	Bateau du Comité (BC) Bouée <b>Blanche</b>	Ile de Lern : Bouée Blanche  Ferme Aquacole Bouée <b>Orange</b> et Bateau INFINITY  Pointage officiel au Greguan : BC	Entre la Perche Verte de BARAC'H à Tribord et la Perche Rouge de Conleau à Babord (si la hauteur d'eau le permet). <i>Attention parcours réduit possible à la balise Roguedas.</i>
Toutes les autres Classes	BC+Bouée <b>Jaune</b>	Ile de Lern : Bouée Blanche  Ferme Aquacole Bouée <b>Orange</b> et Bateau INFINITY  Pointage officiel au Greguan : BC	Entre la balise Verte Roguedas à Tribord et un Bateau Comité à Babord.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 Les lignes de départ seront entre : **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**. Elles seront situées aux alentours de la balise Ouest Boédic, au large de la Verte Roguedas.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 mn après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Le départ devrait être donné dans l'axe du parcours sauf, si au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course envoie un pavillon D. Alors le parcours comprendra une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Voir annexe parcours.

## 14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour toutes les classes, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 Pénalités applicables :

a) DNC, DNS, RET, DNF, DSQ, DNE : application annexe A.

b) Pénalités de remplacement pour les infractions aux RCV 29.1 ou 30.3 ou 30.4 et à la RCV 28.

Identification Pénalité	Temps de course réalisé par le bateau
OCS	+ 15 mn (ceci modifie les RCV 29.1 et A4)
UFD	+ 30 mn (ceci modifie les RCV 29.1, 30.3 et A4)
BFD	+ 30 mn (ceci modifie les RCV 29.1, 30.4 et A4)
NSC	+ 10 mn à DSQ

15.4 Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera publié sur [www.srvannes.fr/news/new/487](http://www.srvannes.fr/news/new/487) dès la communication, ou le retour à terre, du Comité de Course et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Il n'y a pas de temps cible : la ligne d'arrivée sera fermée à 19h30.

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 mn, après que le dernier bateau a fini la course ou après que le comité de course a signalé que la ligne est fermée selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles sur : [www.srvannes.fr/news/new/487](http://www.srvannes.fr/news/new/487)

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la SRVannes à Conleau. Elles commenceront à l'heure indiquée sur [www.srvannes.fr/news/new/487](http://www.srvannes.fr/news/new/487) et sur WTSP.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

## 18. CLASSEMENT

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés sur [www.srvannes.fr/news/new/487](http://www.srvannes.fr/news/new/487) et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du jour.

## 19. REGLES DE SECURITE (voir aussi § 8 et 9 de l'Avis de Course)

19.1 [DP] [NP] Un élargement (sortie et retour) sera mis en place par VHF sur le **canal 72** et/ou à l'arrière-tribord du bateau comité et/ou **SMS au 06 31 62 97 65. Ce numéro ne prendra pas d'appel pendant la procédure de départ.**

19.2 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes, sauf les catégories solitaire, Windsurf, Windfoil et Wingfoil.

19.3 [DP] [NP] **Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.**

19.4 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

19.5 Voir aussi § 8 et 9 de l'Avis de Course.

19.6 Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques définies dans l'annexe PARCOURS.

Si, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux

de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. sur le canal 06.

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

19.7 Pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent(e) d'accepter une remorque et d'être ramené(e) à terre.

19.8 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.

19.9  Envoi du pavillon V ; la procédure d'assistance d'urgence s'applique telle que définie par la RCV 37. Tous les bateaux, officiels et accompagnateurs devront se mettre à disposition du comité de course et veiller sur le canal de course. L'IC 23.2 ne s'applique alors plus aux accompagnateurs concernés.

## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable par VHF.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon SRVannes.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRVannes.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels et accompagnateurs.

## 25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux d'Arradon.

## 26. PRIX

Des prix seront distribués (voir AC).

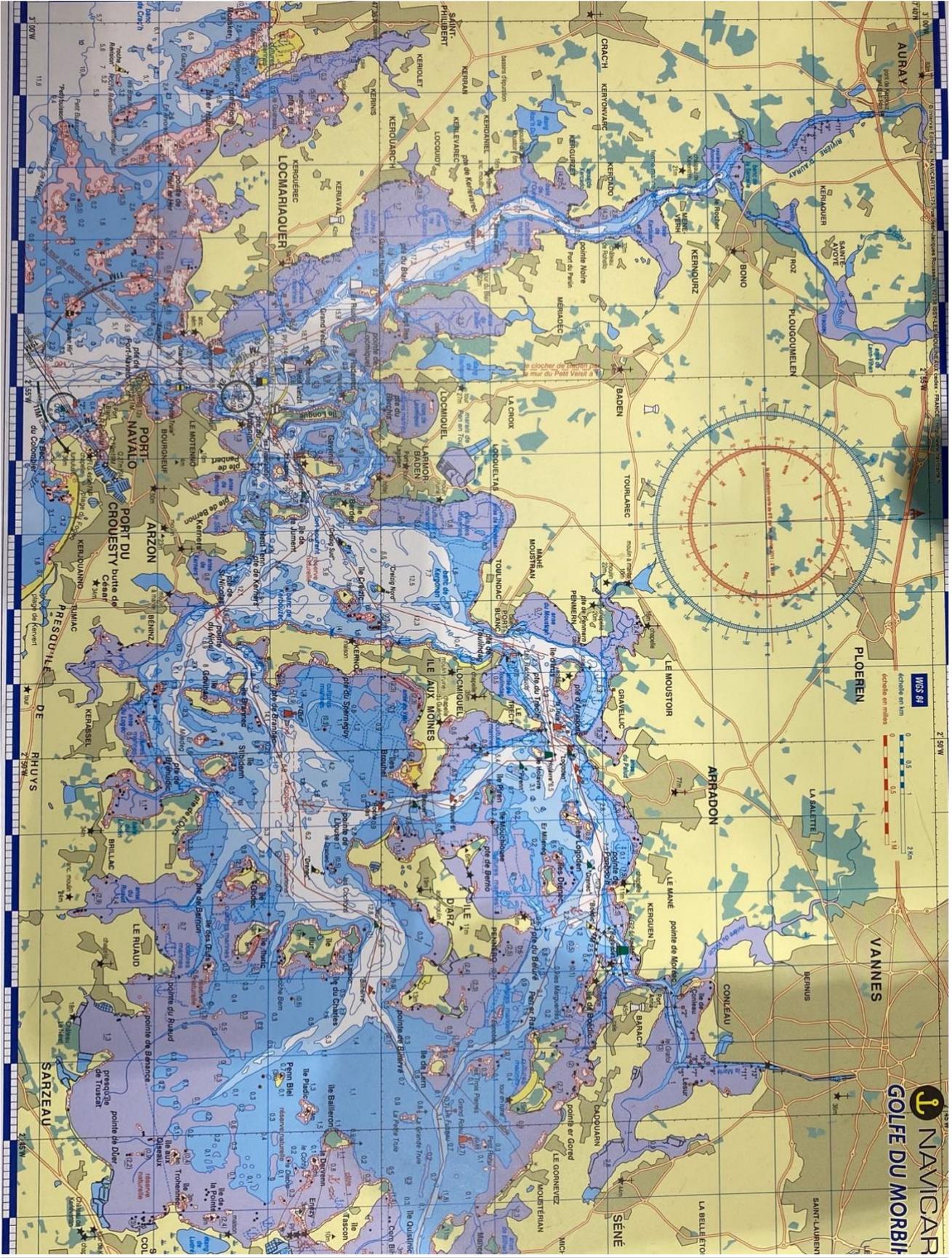
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Françoise Dettling

Président-e du jury : Claude Petit

Président du comité d'organisation : Luc Houdet

# ANNEXE ZONES DE COURSE



## ANNEXE PARCOURS

### PARCOURS du GMT 2022 (environ 30MN)

*Ligne de départ : §10 et §12 des IC.*

N°1- \* BOUÉE blanche mouillée dans le S.E de l'île de LERNE, à laisser à **TRIBORD**.

N°2- \* Ile STIBIDEN à laisser à **TRIBORD**.

N°3- \* Pointe de PENHAP : Ile aux Moines à laisser à **TRIBORD**.

N°4- \* Porte entre la tourelle GREGAN à laisser à **TRIBORD** et Bateau Comité à laisser à **BÂBORD** (voir remarque).

N°5- \* Ile HUERNIC à laisser à **BÂBORD**.

N°6- \* Porte constituée par une BOUÉE cylindrique ORANGE mouillée à proximité de la FERME AQUACOLE, à laisser à **TRIBORD** et un BATEAU INFINITY à laisser à **BABORD** : position approximative 47°.37.200'N - 2°57.120'W.

N°7- \* Ile RENAUD (Reno) à laisser à **BÂBORD**.

N°8- \* Ile de BERDER à laisser à **BÂBORD**.

N°9- \* Les 2 perches vertes des RÉCHAUD au N.W de l'île aux Moines à laisser à **TRIBORD**.

*Ligne d'arrivée : § 10 et §14 des IC.*

*Remarque :*

Si un bateau du Comité de Course situé à coté de la porte du GREGAN arbore un **pavillon O**, ceci signifie : passez dans la porte et faites demi-tour. Les marques en rivière d'Auray ne sont plus à respecter comme marques de parcours.

*Les bateaux vont ensuite à la ligne d'arrivée en reprenant la suite du parcours au N° 8 de l'annexe parcours. Les concurrents sont informés de la proximité des roches autour du GREGAN.*

**La présidente du Comité de Course attire l'attention des concurrents sur le respect des RCV (2021-2024) et particulièrement les règles 2, 42, 45 et 48.2**

# ANNEXE PAVILLONS



Guépard



Flamme numérique n°1



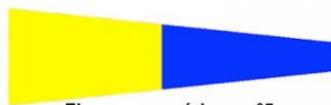
Flamme numérique n°2



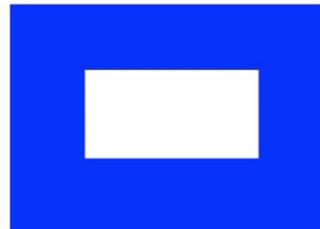
Flamme numérique n°3



Flamme numérique n°4



Flamme numérique n°5



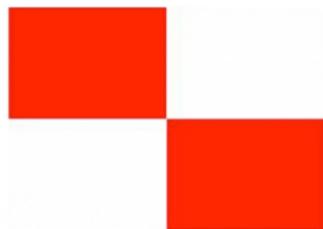
Pavillon P



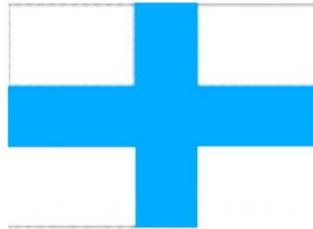
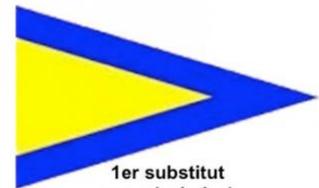
Pavillon noir



Pavillon orange



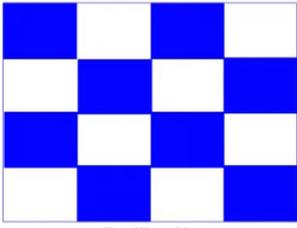
Pavillon U

Pavillon X  
rappel Individuel1er substitut  
rappel général

Aperçu



Pavillon L



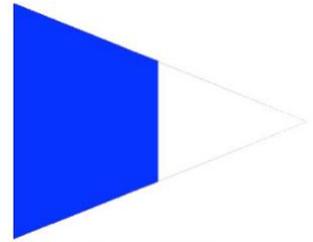
Pavillon N



Pavillon S



Pavillon O



2ème substitut



Pavillon bleu



Pavillon A



Pavillon H